

---

## Service de garde Alizé-Mousserons Demande de changement de fréquentation

---

Nom de(s) enfant(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ce changement est demandé à compter du \_\_\_\_\_

Arrêt de service, départ du service de garde.	
Modification de la réservation de base selon nos nouveaux besoins.	

Le changement sera effectif deux semaines après la réception  
de ce formulaire, voici la règle de notre régie interne :

Pour une modification : Le parent qui désire apporter une modification à un contrat de fréquentation doit aviser la responsable du service de garde en remplissant le formulaire « changement de fréquentation ».

**Un préavis de deux semaines** est nécessaire afin d'annuler ou de modifier un contrat sans quoi les frais de garde prévus pour cette période seront facturés aux parents à moins que l'une des situations suivantes se présente :

- Hospitalisation de l'enfant de plus de deux jours ou retrait prescrit par un médecin ;
- Déménagement ou transfert d'école ;
- Perte d'emploi d'un des parents.

Veillez indiquer votre nouvelle réservation de base sur ce tableau.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Midi					
Préscolaire					
Soir					

Commentaires :

---

---

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature technicien(ne)

\_\_\_\_\_  
Date

*Après la déclaration au 30 septembre, ce formulaire doit être broché au formulaire d'inscription de l'année courante aux fins de vérification.*